

RAPPORT N° 05/1-24
au Conseil Municipal

OBJET

**ACTUALISATION DES TARIFS DE REPRODUCTION
DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES**

Par Délibérations des 23 mars et 23 juin 1983, le Conseil Municipal a institué une Régie de Recettes pour l'encaissement des produits résultant de la reproduction des documents administratifs communicables et fixé les tarifs à appliquer.

Ces tarifs ont été réévalués par Délibération du 1er septembre 1987, puis par Délibération du 4 octobre 1996.

Aujourd'hui, il convient de nouveau de les aligner sur ceux pratiqués par les autres administrations et les ateliers de reprographie pour des travaux similaires, en les complétant pour tenir compte des nouveaux produits demandés par le public et des nouveaux supports de communication.

Le cachet «Ville de Saint-Denis - droits réservés» sera apposé sur toutes les reproductions délivrées.

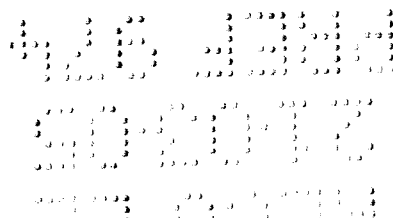
Cette mention devra aussi obligatoirement figurer sur tous les produits utilisant des plans ou documents fournis par la Mairie.

Le détail des nouveaux tarifs proposés figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/1-24
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 11 mars 2005**

OBJET

**ACTUALISATION DES TARIFS DE REPRODUCTION
DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés des Communes ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la RAPPORT N° 05/1-24 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve les nouveaux tarifs de reproduction des documents communicables figurant sur la liste jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

TARIFS DE REPRODUCTION
DES DOCUMENTS COMMUNICABLES

DESIGNATION	TARIF
- photocopie A4	0,15 €
- photocopie A3	0,25 €
- tirage diazo ou photocopie A2 (42 x 59,4 cm)	5,00 €
- tirage diazo ou photocopie A1 (59,4 x 84 cm)	6,50 €
- tirage diazo ou photocopie A0 (84 x 118,8 cm)	8,50 €
- carte SIG A2 (42 x 59,4 cm - couleur)	5,00 €
- carte SIG A1 (59,4 x 84 cm - couleur)	10,00 €
- carte SIG A0 (84 x 118,8 cm - couleur)	18,00 €
- liste électorale sur support informatique	5,00 €
- plans sur support informatique	
* catégorie 1	30,00 €
* catégorie 2	55,00 €
* catégorie 3	80,00 €
* catégorie 4	100,00 €
- dossier	
* catégorie 1	8,00 €
* catégorie 2	20,00 €
* catégorie 3	35,00 €
* catégorie 4	60,00 €
* catégorie 5	80,00 €
- dossier PLU	
* carte A0 à l'unité	20,00 €
* rapport de présentation et ses annexes	70,00 €
* projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	26,00 €
* orientations d'aménagement avec annexes graphiques (2 cartes A0)	160,00 €
* règlement et annexes du règlement	30,00 €
* pièces graphiques du règlement (14 cartes A0) et liste des emplacements réservés	270,00 €
* annexes volume 2 -pièces graphiques, uniquement- (14 cartes A0)	250,00 €